

Le Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé du département de la Drôme



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Articulation de la déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures

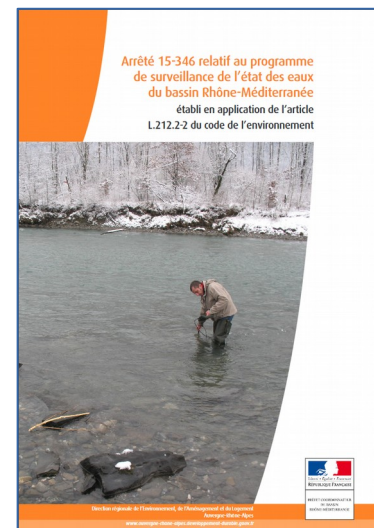
Europe

Directive Cadre sur l'Eau : Atteinte du bon état des masses d'eau, non dégradation des milieux aquatiques

France

Loi sur l'eau : gestion équilibrée de la ressource : équilibre entre les milieux et les usages

Grand bassin hydrographique : Rhône-Méditerranée



Département

Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) : Précise les actions dans le département pour chaque mesure du PdM

Le Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé

Outil opérationnel de la MISEN pour la mise en œuvre du Programme de Mesures (PDM) du SDAGE 2016-2021:

- Définir une liste d'actions identifiées de manière précise, dimensionnées selon la durée du PAOT (3 ans) ;
- Définir les modalités de coordination des membres de la MISEN nécessaires à la réalisation des actions (identification des pilotes d'action et des leviers inhérents à leurs réalisation. Actions pilotées par AE(276), DDPP(3), ARS(2), DREAL(24) et DDT(386)
- Présenter l'action de la MISEN pour ses propres membres et auprès d'acteurs extérieurs

La déclinaison du PDM dans le PAOT consiste donc:

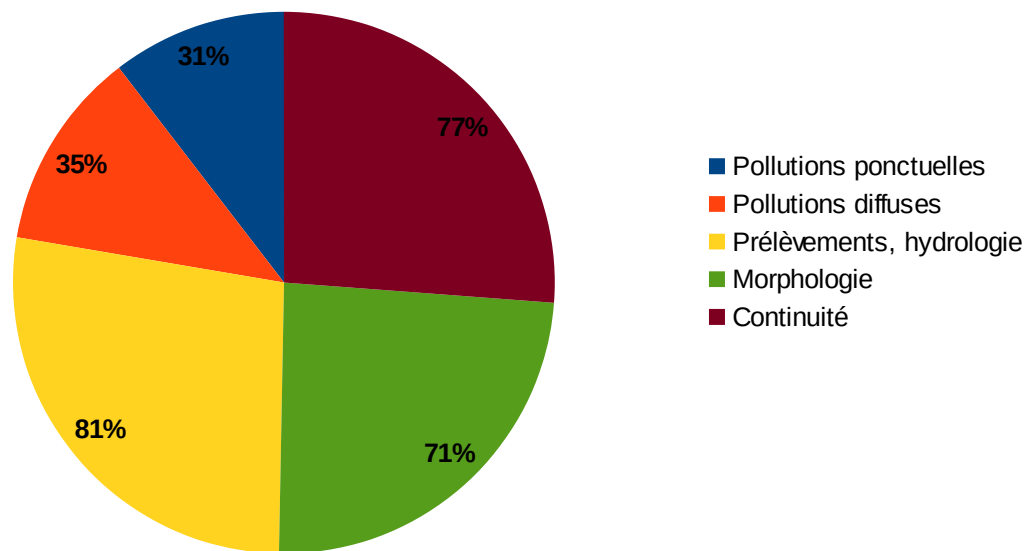
1. Décliner une mesure sur une masse d'eau en une action opérationnelle, c'est-à-dire préciser les ouvrages, installations, territoires sur lesquelles les mesures et leur contenu technique doivent être mis en œuvre ;
2. Préciser la programmation du PdM, c'est-à-dire choisir quelles actions sont à engager en début de programme, et quelles actions constituent la continuation d'actions antérieures (SDAGE 2009-2015).

Les enjeux du département : Masses d'eau superficielles (MESUP) (1/3)

Le risque de non atteinte des objectifs environnementaux (RNAOE)

- 62 % des MESUP sont concernées par le RNAOE
- La répartition des pressions est la suivante :

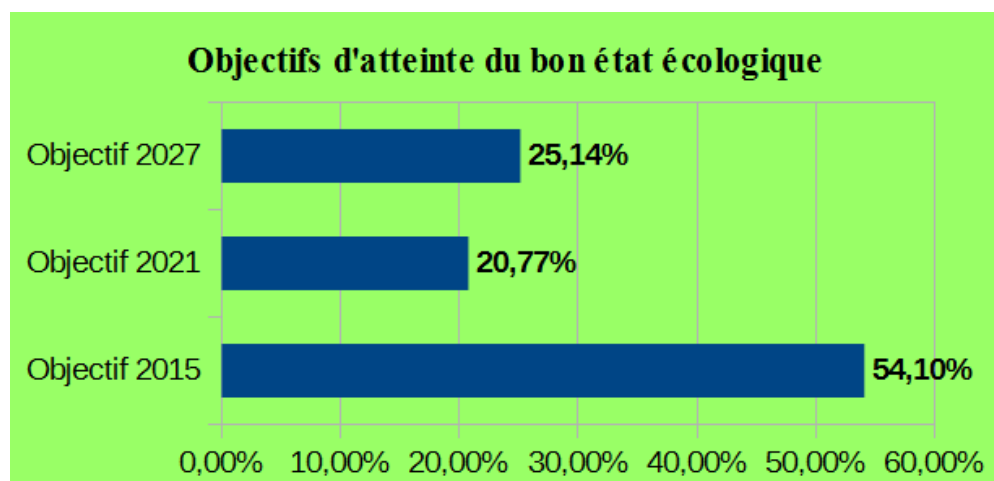
Pressions à l'origine du RNAOE_MESUP



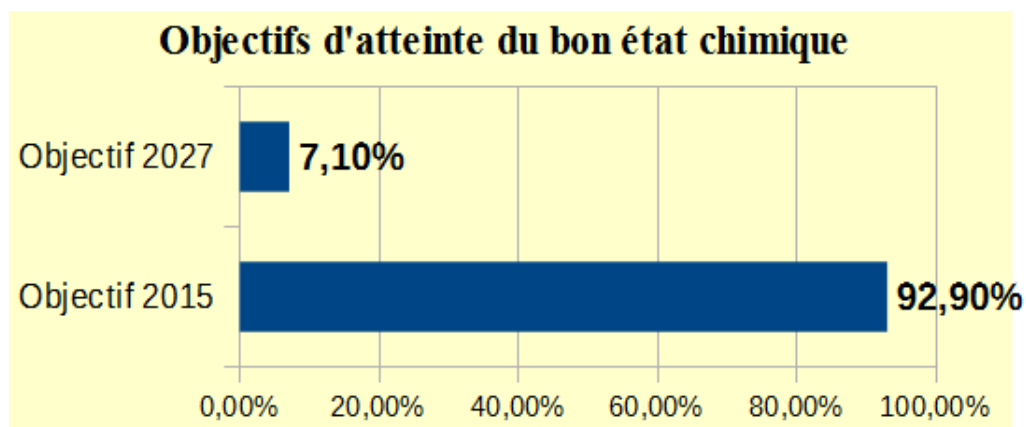
Carte N° 1

Les enjeux du département : Masses d'eau superficielles (MESUP) (2/3)

Les objectifs d'atteinte du Bon État (% de MESUP)



Carte N° 2



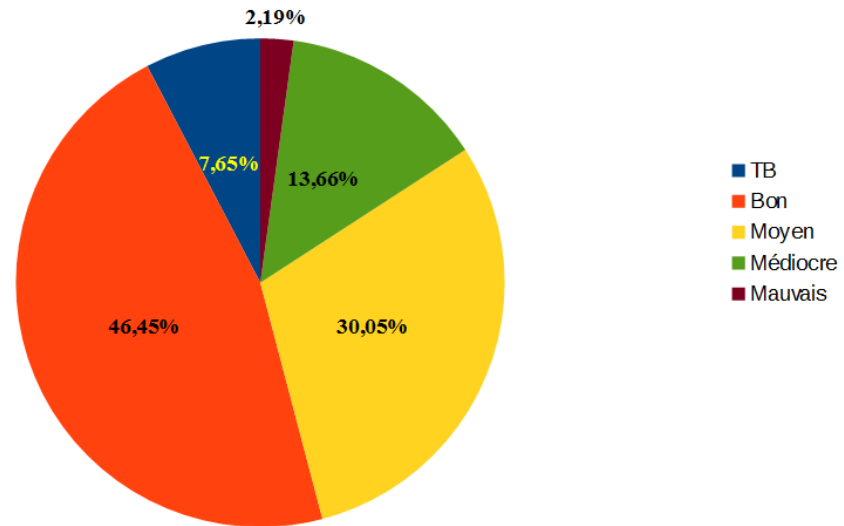
Carte N° 3

Les enjeux du département : Masses d'eau superficielles (MESUP) (3/3)

État écologique et chimique

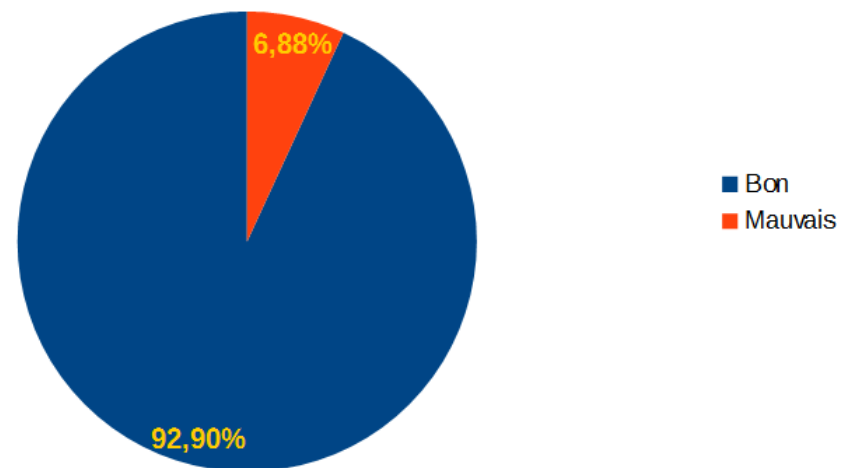
Carte N° 4

Etat écologique des masses d'eau de surface (MESUP)



Carte N° 5

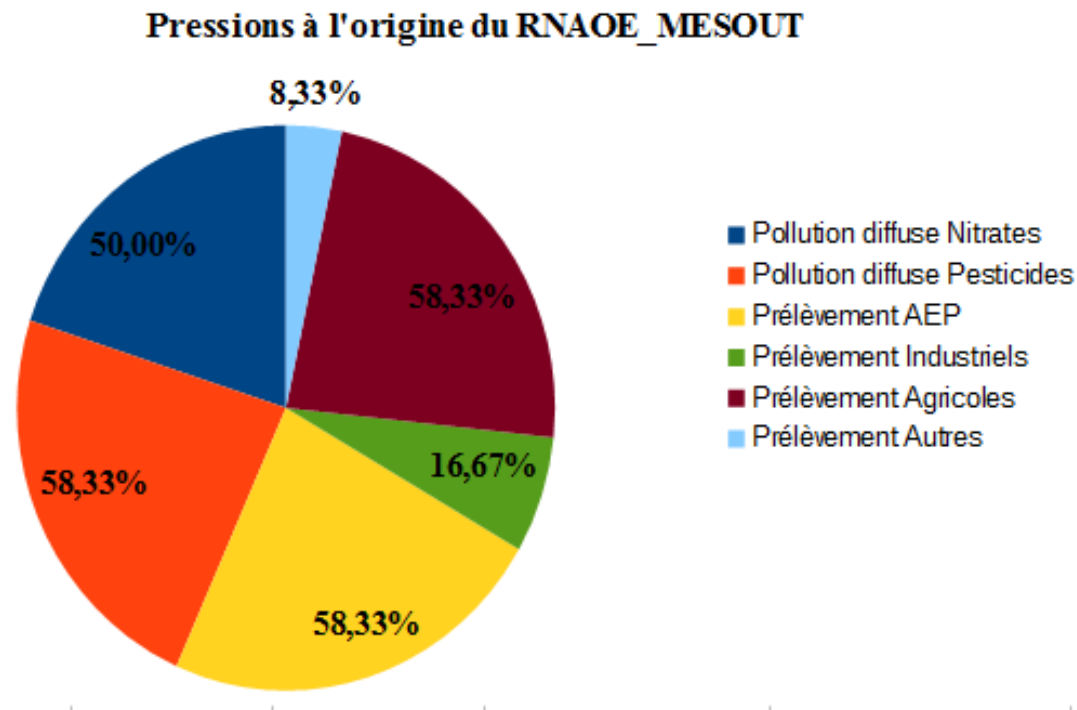
Etat chimique des masses d'eau de surface (MESUP)



Les enjeux du département : Masses d'eau souterraines (MESOUT) (1/3)

Le risque de non atteinte des objectifs environnementaux (RNAOE)

- 75 % des MESOUT sont concernées par le RNAOE
- La répartition des pressions est la suivante :

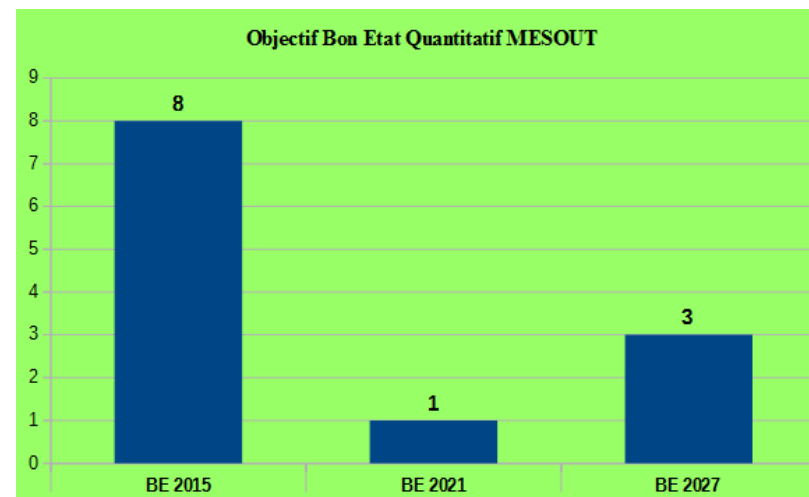


Carte N° 6

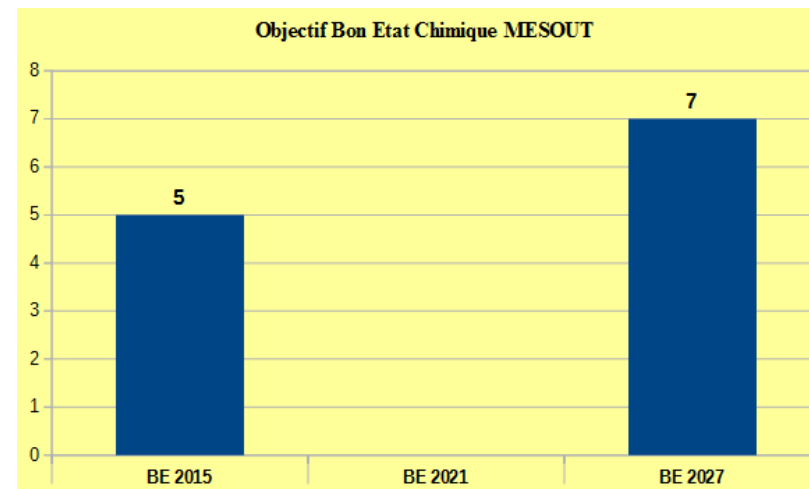
Les enjeux du département : Masses d'eau souterraines (MESOUT) (1/3)

Les objectifs d'atteinte du Bon État (% de MESOUT)

Carte N° 7



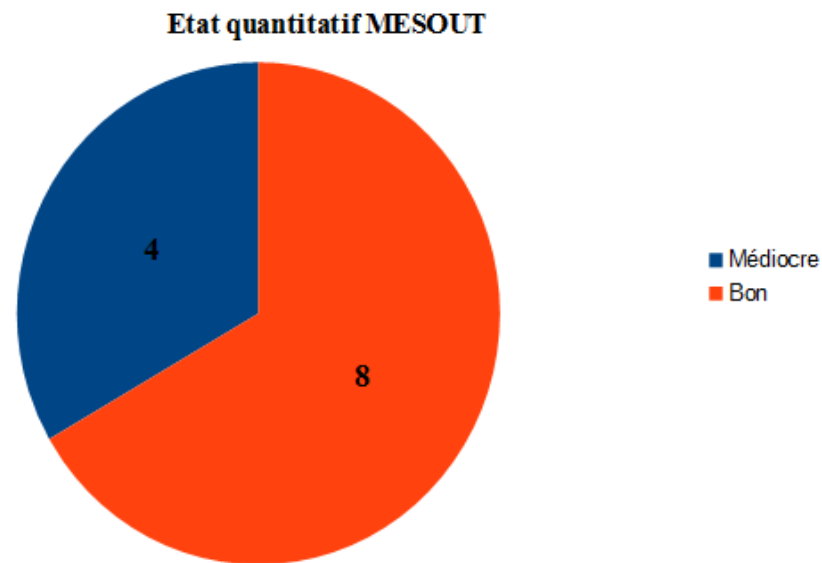
Carte N° 8



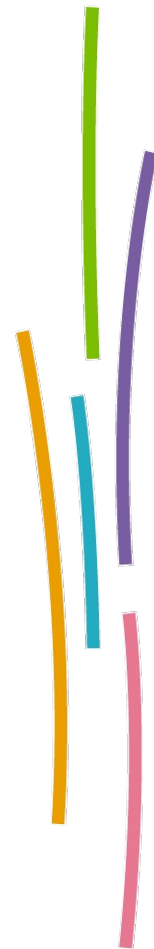
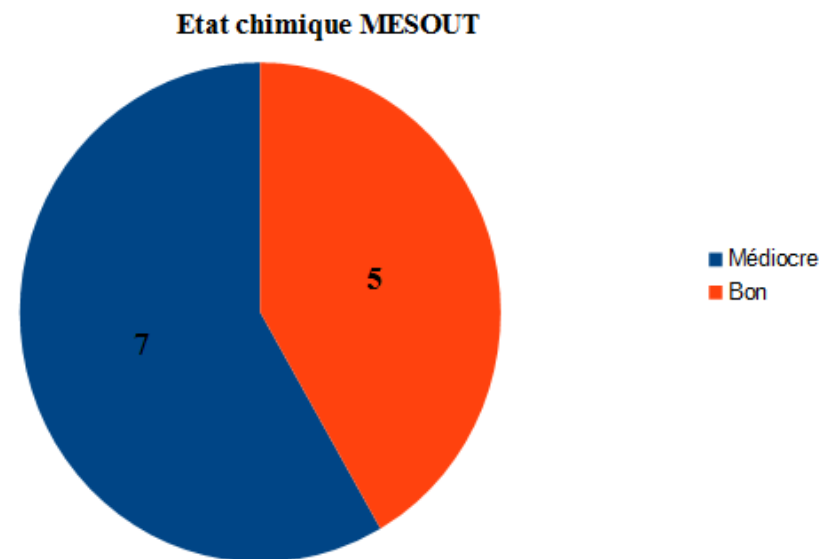
Les enjeux du département : Masses d'eau souterraines (MESOUT) (3/3)

État quantitatif et chimique

Carte N° 9



Carte N° 10



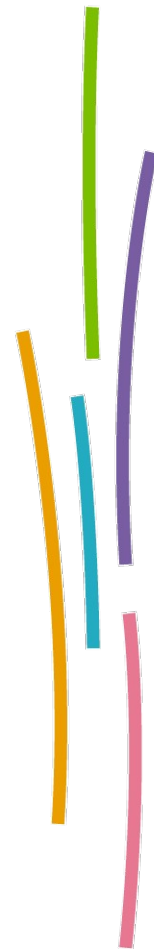
Synthèse (1/4) : Le département en quelques chiffres

691 actions opérationnelles dans le PAOT (553 MESUP et 138 MESOUT)

183 MESUP pour 2633 dans le Bassin RM (7%)

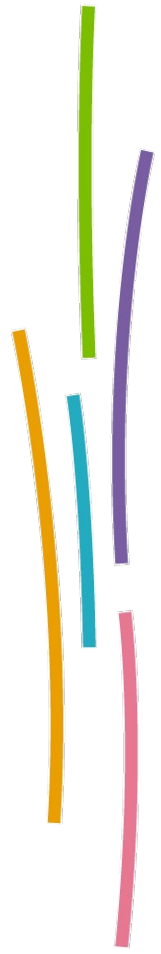
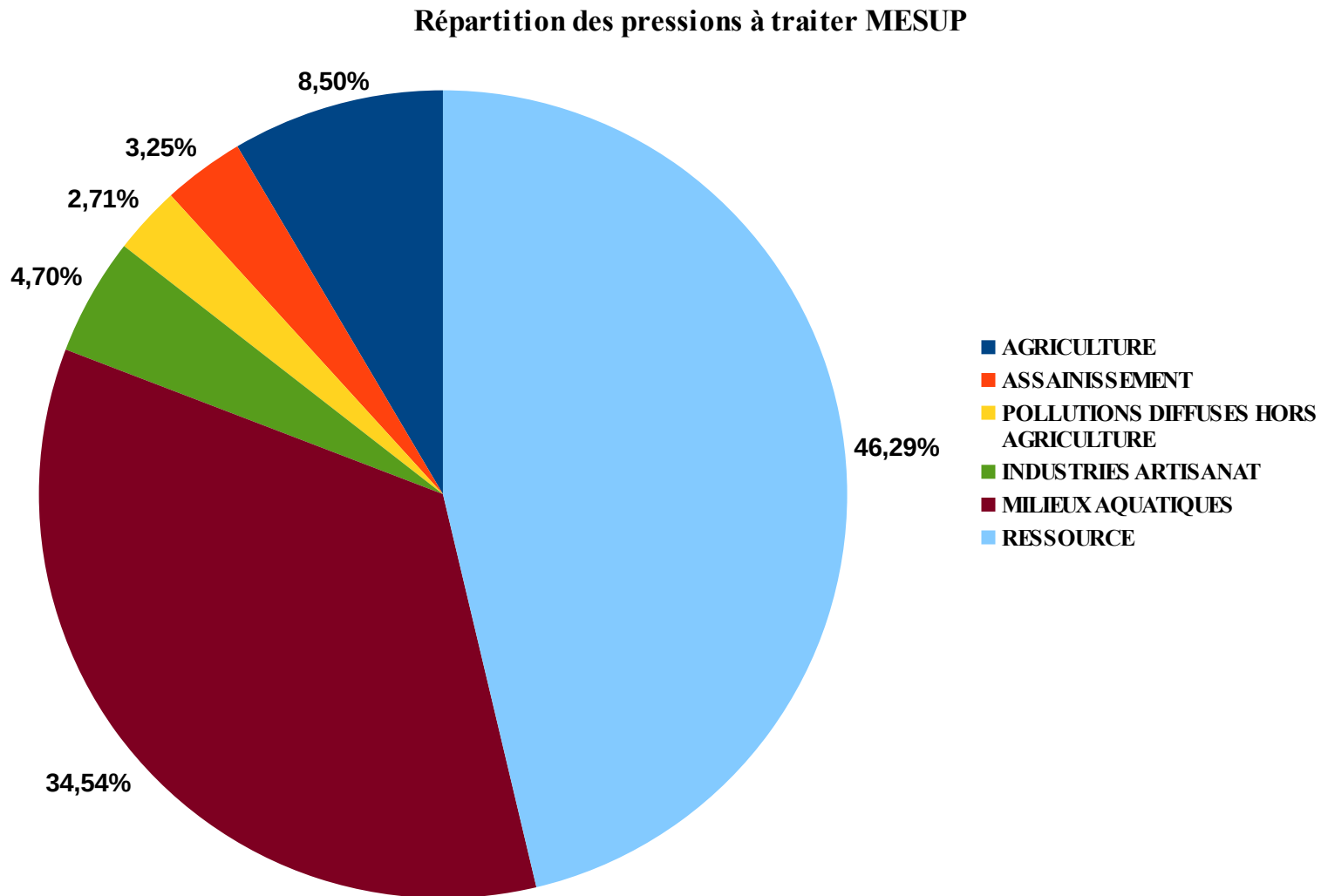
12 MESOUT pour 238 dans le Bassin RM (5%)

17 Sous-bassins-versant pour 209 dans le Bassin RM (8%)



Synthèse (2/4) : Les pressions identifiées dans le PAOT

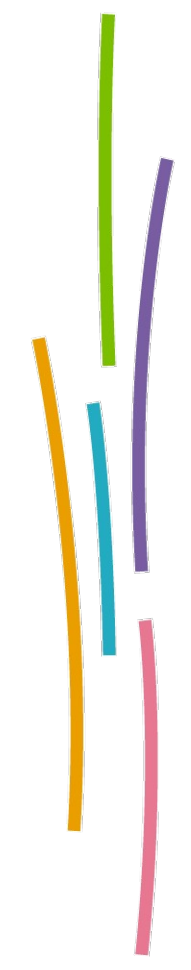
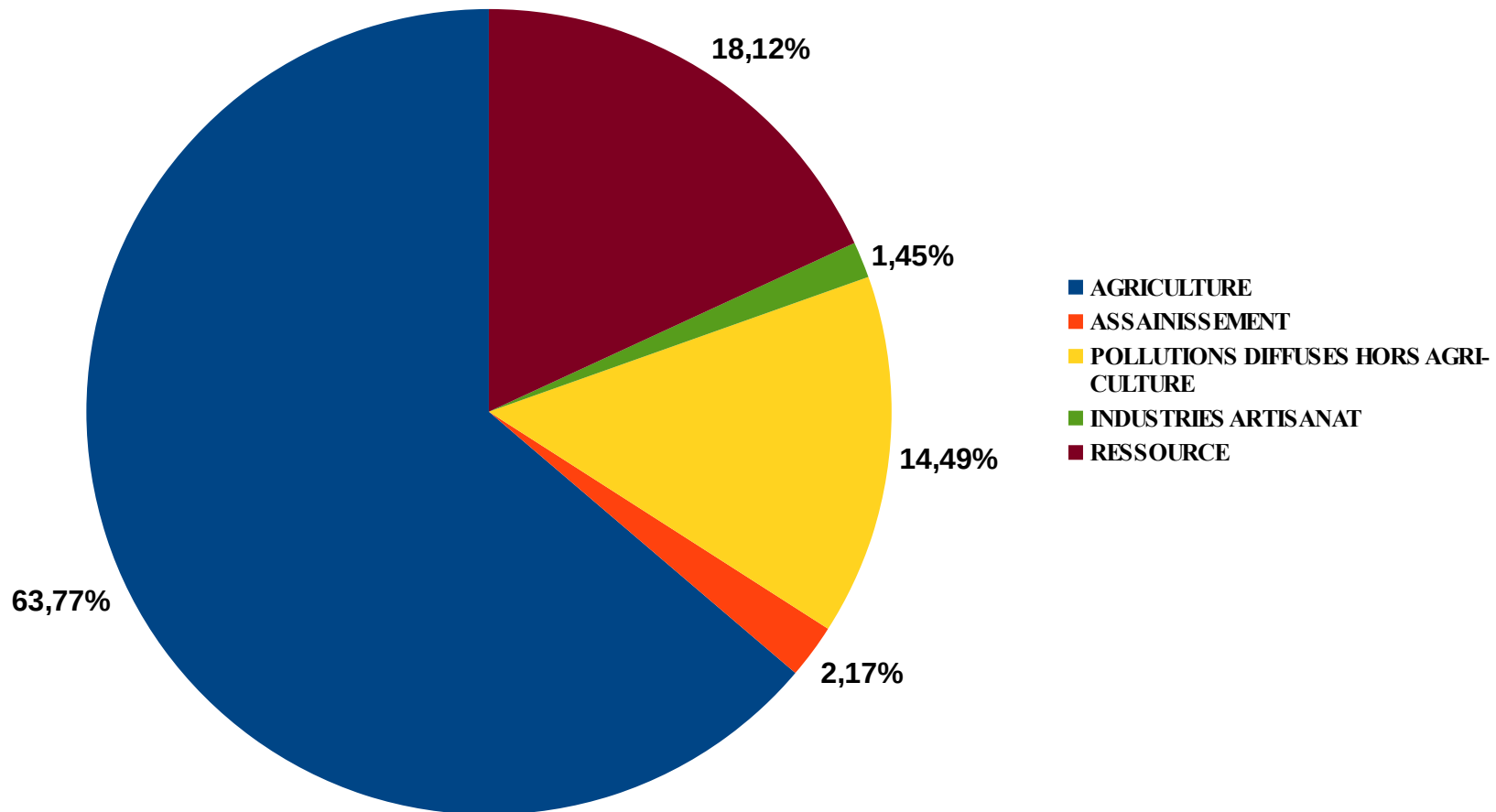
Les pressions à traiter sur les MESUP



Synthèse (3/4) : Les pressions identifiées dans le PAOT

Les pressions à traiter sur les MESOUT

Répartition des pressions à traiter MESOUT



Synthèse (4/4) : Les actions prioritaires

Pour les masses d'eau superficielles :

3 thématiques à enjeux dans le département :

- ◆ Les **prélèvements** avec 46 % des mesures à mettre en œuvre
- ◆ L'altération de l'**hydromorphologie** sous l'intitulé "milieux aquatiques" regroupe 35 % des actions
- ◆ La réduction des **pollutions** représentent 19 % des libellés de mesure.

Pour les masses d'eau souterraines :

Les libellés de mesure relatifs à des problèmes **quantitatifs** ne concernent que 18 % du total.

La problématique principale est celle des **pollutions diffuses** majoritairement liées à l'agriculture (64%) qui impactent l'état chimique des masses d'eau.

**Au regard de ces considérations, l'approche du PAOT en Drôme
doit s'articuler autour de trois objectifs et quatre mots clés :**

ECONOMISER-PARTAGER l'eau : une gestion quantitative de la ressource

LUTTER contre les pollutions ponctuelles et diffuses

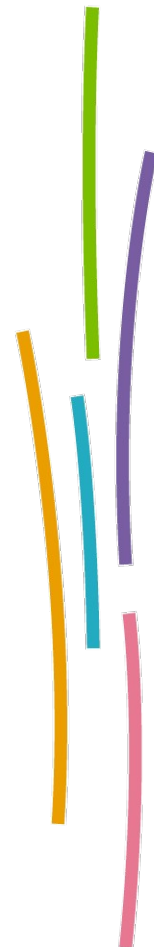
RESTAURER les milieux aquatiques

Priorités et priorisations dans le département de la Drôme

Les critères de priorisation

Plusieurs critères seront pris en compte dans les choix de programmation, notamment :

- ◆ Un critère d'**échéance d'atteinte du bon état** : les masses d'eau dont l'échéance de bon état est proche sont privilégiées, notamment lorsque des mesures sont nécessaires pour garantir le bon état de 2021 ;
- ◆ Un critère de **priorité temporelle** : les actions dont la réalisation durera le plus longtemps sont engagées dès le début du cycle pour s'assurer de leur réalisation effective à la fin du cycle ;
- ◆ Un critère **financier** : la programmation des PAOT est établie en lien avec les programmes d'intervention des agences ou offices de l'eau pour s'assurer de la disponibilité des financements pour le maître d'ouvrage ; les mesures qui relèvent d'un même maître d'ouvrage peuvent être échelonnées dans le temps pour s'assurer de sa capacité financière à les réaliser ;
- ◆ Un critère **d'opportunité** : certaines actions peuvent déjà être programmées par les maîtres d'ouvrages ou bénéficier d'une dynamique locale (mise en place d'un contrat de rivière, mise en œuvre d'un SAGE, etc.) et être réalisée rapidement ; elles peuvent ainsi être accompagnées de manière efficace par la MISEN ;
- ◆ Un critère **d'efficacité** : les actions dont le gain attendu est le plus certain ou le plus rapide à privilégier.



Le suivi du PAOT de la Drôme

Les Indicateurs de suivi

Indicateurs correspondants aux thèmes prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée

Ces **indicateurs** portent sur :

- ◆ Les plans de gestion de la ressource en eaux (PGRE) : **11** dans la Drôme
- ◆ Les captages prioritaires : **18** dans la Drôme
- ◆ Les ouvrages prioritaires au titre de la continuité écologique : **93** ouvrages dans la Drôme
- ◆ Conformité des stations de traitement des eaux résiduaires urbaines (STEU) : **29** dans la Drôme
- ◆ Suites données à la campagne initiale de recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE)
◆ **1** dans la Drôme
- ◆ SAGE nécessaires : **2** dans la Drôme

